

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement du club de basketball de l'Elan Sportif Muzolais dans un esprit de respect, de convivialité et de performance. Il s'applique à l'ensemble des acteurs (joueurs, joueuses, parents, bénévoles, encadrants, dirigeants).

# 1. LICENCE & ADHÉSION

- Toute personne désirant pratiquer le basketball au sein du club doit être titulaire d'une licence valide délivrée par la Fédération Française de Basketball (FFBB).
- La licence n'est effective qu'après :
  - o Remplissage du formulaire d'adhésion,
  - o Présentation d'un certificat médical ou attestation de santé,
  - Paiement complet de la cotisation annuelle.
- Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le comité directeur et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

### 2. COMPORTEMENT & RESPECT

- Le respect des autres licenciés, entraîneurs, arbitres, adversaires, bénévoles et dirigeants est obligatoire en toute circonstance.
- Tout acte de violence, d'insulte, de discrimination ou de tricherie pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.
- Les parents et accompagnateurs s'engagent à adopter un comportement respectueux envers tous les acteurs du jeu.

# 3. ASSIDUITÉ & PONCTUALITÉ

- Les licenciés doivent assister régulièrement aux entraînements et aux matchs.
- En cas d'absence, il est impératif de prévenir l'entraîneur ou le responsable d'équipe.

# 4. TENUE & MATÉRIEL

- Chaque licencié doit se présenter aux entraînements avec une tenue de sport adaptée (chaussures propres, maillot, short).
- Lors des matchs officiels, le port de la tenue du club est obligatoire, celle-ci est fournie par le club.
- Tout le matériel mis à disposition (ballons, chasubles, équipements...) doit être utilisé avec soin et rangé après son utilisation. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée.

### 5. ENGAGEMENTS SPORTIFS

- Les joueurs s'engagent à participer aux compétitions, dans le respect des décisions prises par les entraîneurs et le club.
- Les entraîneurs sont seuls habilités à prendre les décisions sportives (composition d'équipe, temps de jeu...).
- Les joueurs s'engagent à assurer les tables de marque et arbitrages quand leur équipe est désignée
- En cas de faute technique, le/la joueur(se) devra officier deux matchs au sein du club.
- Le fair-play est une valeur essentielle : tout manquement sera sanctionné.

### 6. UTILISATION DES INSTALLATIONS

- Les vestiaires et salles doivent être laissés propres après chaque utilisation.
- Toute dégradation volontaire des installations pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires et à une demande de réparation financière.

### 7. DISCIPLINE & SANCTIONS

 Le non-respect du présent règlement pourra entraîner une convocation de la commission éthique du club qui décidera des sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion définitive du club, après consultation du comité directeur.

## 8. ACCEPTATION

• Tout licencié (et ses représentants légaux s'il est mineur) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter intégralement.